

SA 8000 est une norme internationale facultative qui fixe toute une série de critères que l'entreprise doit remplir pour pouvoir être reconnue comme étant une entreprise **SOCIALEMENT RESPONSABLE**, c'est-à-dire que son comportement est correct du point de vue éthique et social. **Maglificio Innocenti** a opté pour la certification en fonction de cette norme pour donner un maximum de transparence à sa façon de faire vis-à-vis de son personnel, de ses clients et de toutes les institutions et des personnes avec lesquelles elle entre en contact pour améliorer sans cesse l'environnement où elle opère. Une société comme la nôtre qui œuvre dans le secteur textile doit surtout accorder la plus grande attention à la protection des travailleurs, souvent des étrangers et des femmes en grande majorité. Ce sont là des données qui requièrent une sensibilité qui soit en mesure de reconnaître pleinement les DROITS de chacun et de les respecter jusqu'au bout. La Certification SA 8000 nous aide à le faire à travers des contrôles périodiques dans notre Entreprise aux soins de l'Organisme Certificateur en charge du contrôle du respect de la norme, entre autres à travers des interviews à nos personnels. Pour nous aider à suivre les valeurs et les principes que nous nous sommes fixés, nous avons décidé d'adopter un code éthique auquel tous les travailleurs, partie intégrante de notre société, doivent se soumettre.

Sur notre site internet vous pourrez lire : notre code éthique d'entreprise, notre bilan social comprenant notre politique de responsabilité sociale et le réexamen par la direction eu égard à la norme SA8000. Nous nous chargerons de la publication des mises à jour correspondantes.

Notre entreprise s'est engagée à respecter, avec la Certification SA8000 d'importants principes, énumérés ci-après, qui sont à la base de l'éthique du travail.

CHAPITRE DE LA NORME	ENGAGEMENTS ENTREPRENEURIAUX	QUE FAIRE SI ...
TRAVAIL DES ENFANTS	Ne pas exploiter ni favoriser le travail des enfants (enfants ayant moins de 15 ans) et ne pas employer de personnel qui n'aurait pas rempli ses obligations scolaires.	on vient à savoir que des enfants travaillent chez les fournisseurs : dénoncer le fait via le formulaire Réclamations et suggestions SA8000
TRAVAIL IMPOSE ET FORCE	Ne pas bénéficier du, ni favoriser le travail forcé (à savoir contraindre à travailler par des chantages en tout genre) et ne pas demander au personnel de déposer des sommes d'argent et/ou des papiers d'identité ou tout autre forme de caution à l'entreprise.	on travaille, ou qu'on voit des personnes travailler sous la menace de punitions : dénoncer le fait via le formulaire Réclamations et suggestions SA8000
SANTE ET SECURITE	S'engager à garantir aux travailleurs un lieu de travail sûr et salubre, une formation périodique sur la sécurité et s'engager aussi afin que les équipements de protection personnelle soient toujours disponibles et portés.	les formations périodiques sur la sécurité ne sont pas faites, si les équipements de protection personnelle ne sont pas disponibles et si on n'est pas mis dans des conditions de travailler en sécurité : dénoncer le fait via le formulaire Réclamations et suggestions SA8000
LIBERTE D'ASSOCIATION ET DROIT A LA NEGOCIATION COLLECTIVE	S'engager à garantir à tout le personnel le droit de former ou de s'inscrire à un syndicat de son choix, de mener des négociations collectives sur le lieu de travail et à mettre des espaces à disposition pour les réunions éventuelles.	les délégués du personnel sont soumis à des discriminations et qu'ils ne peuvent pas communiquer librement avec leurs membres sur le lieu de travail : dénoncer le fait via le formulaire Réclamations et suggestions SA8000

Révision	Du	Motif de la révision	Rédigée par	Vérifiée par	Approuvée par
00	04/01/2020	Première édition	Ecodepur SRL	DL	DL

CHAPITRE DE LA NORME	ENGAGEMENTS ENTREPRENEURIAUX	QUE FAIRE SI ...
PRISE DE SANCTIONS	Ne pas adopter, ni favoriser, la pratique de punitions corporelles, de contraintes morales ou physiques, ni de violences verbales. Les éventuelles mesures disciplinaires seront prises dans le respect du cadre légal.	vous subissez ou si vous assistez à des punitions physiques ou des insultes, à de violences morales et autres, si vous subissez ou si vous assistez à des pratiques disciplinaires contraires à la dignité et au respect de la personne : dénoncer le fait via le formulaire Réclamations et suggestions SA8000
TEMPS DE TRAVAIL	En ce qui concerne le temps de travail, ce sont les normes des Conventions Collectives qui sont appliquées. Les heures supplémentaires ne seront demandées qu'en cas exceptionnel et elles ne pourront dépasser 150 heures/an. Elles seront payées plus par rapport à la rétribution/heure normale.	le temps de travail ne correspond pas à celui indiqué dans la Convention Collective et si les heures supplémentaires ne sont pas payées plus : dénoncer le fait via le formulaire Réclamations et suggestions SA8000
SALAIRES	L'entreprise garantit que les salaires sont conformes aux normes en vigueur et aux conditions des Conventions Collectives du secteur.	si le salaire payé ne correspond pas aux normes prévues par la loi : dénoncer le fait via le formulaire Réclamations et suggestions SA8000

Il y a plusieurs façons d'envoyer les communications :

- **Par mail** via un compte anonyme ou votre compte personnel à l'adresse mail SA8000@maglificioinnocenti.it réservée à la collecte des dénonciations ;
- **Par courriel** en postant votre communication dans la Boîte à Réclamations créée à cet effet et située à proximité du mur de l'entreprise ;
- **Par communication verbale** : dans pareil cas, y compris par téléphone, le Responsable des Travailleurs SA8000 est tenu de garder l'anonymat si le travailleur qui fait la dénonciation le lui demande.

Si vous estimez que notre entreprise n'a pas réussi à gérer et à résoudre complètement une réclamation, ou si la solution apportée ne serait pas estimée équitable, vous pourrez faire appel à l'organisme certificateur :

Organisme de certification: TUV NORD Italia S.r.l.System Certification

Social Accountability Service
Via Filippo Turati, 70, - 20023 Cerro Maggiore (MI)
Tel. 0331 541488 – Fax.+39 0331 478854
Email: info@tuev-nord.it

Si vous l'estimiez nécessaire, vous pourrez également envoyer des réclamations/instances directement ou pour information à l'Organisme Certificateur :

Social Accountability Accreditation Services

15 West 44th Street, 6th Floor New York, NY 10036
Tel. +212-391-2106 - Fax. +212-684-1515
Email: saas@saasaccreditation.org

Le formulaire **Réclamations et suggestions SA8000** se trouve à proximité de la Boîte à Réclamations.

Révision	Du	Motif de la révision	Rédigée par :	Vérifiée par :	Approuvée par :
00	04/01/2020	Première édition	Ecodepur SRL	DL	DL